

*Christidis* 93  
A. M. Christidis, min. des finances.

Athènes, 16 juillet 1878.

M. le M., je viens d'apprendre par M. le consul de France Meyssonnier, qu'une association de particuliers, revendiquant la propriété de terrains sur la Lycabette, a gagné son procès en première et en seconde instance. Dans ces terrains se trouve compris celui que la Grèce a donné à la République française pour la construction de notre Ecole. Les tribunaux grecs nient donc que l'état en eût la propriété lorsqu'il en a disposé en notre faveur. Un des associés a déclaré hier à M. le consul que dans deux ou trois jours nos travaux seraient arrêtés en vertu du jugement. Il va donc y avoir entre les tribunaux et la loi un conflit dont l'Ecole sera la victime. Permettez moi, M. le M., de compter sur toute votre prudence et au besoin sur votre énergie pour en arrêter les effets.

